

COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPANELLE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 06 avril 2021 à 19 heures

L'an 2021, le 06 avril à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Genès-Champanelle s'est réuni, en session ordinaire en visioconférence sous la présidence de Christophe VIAL, maire de Saint-Genès-Champanelle.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la mairie le 30 mars 2021.

PRESENTS : Alexis BEAUMONT, Cécile BIRARD, Nathalie BONNIN, Régine BRUGUIERE, Jean-Claude DARRIGRAND, Eric HAYMA, Virginie HERNANDEZ, Damien JAMOT, Philippe KRAEMER, Louison LEVESQUE, Virginie LYS, Jean-Pierre MALAYRAT, Stéphane MANEVAL, Nadine MARTIN-CHOUCAT, Stéphanie MOLINIER, Régis ORBAN, Emmanuel PELLISSIER, Bruno PIERRAT, François REPOLT, Marie ROSNET, Annie THIBAUT (présente jusqu'à 20h), Didier VAZEILLE, Claire VERT, Christophe VIAL, Pascale VIEIRA.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Cécile DEBORD donne pouvoir à Claire VERT, Jacques LASSALAS donne pouvoir à Emmanuel PELLISSIER, Annie THIBAUT absente à partir de 20h00 donne pouvoir à Nathalie BONNIN.

Madame Louison LEVESQUE a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du 09 mars 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

1/ Comptes de gestion 2020 du budget général et du budget du lotissement « le petit bois » :

Les comptes de gestion 2020, établis par la Trésorerie Clermont Métropole et Amendes, pour le budget général et le budget du lotissement « le petit bois » sont présentés par Monsieur Eric HAYMA, adjoint aux finances, aux ressources humaines et à la vie économique.

Après en avoir délibéré, les comptes de gestion 2020 du budget général et du budget du lotissement « le petit bois » sont adoptés à l'unanimité par le Conseil municipal.

2/ Comptes administratifs 2020 du budget général et du budget du lotissement « le petit bois » :

Sous la présidence de Monsieur Philippe KRAEMER, Monsieur Eric HAYMA, adjoint aux finances, aux ressources humaines et à la vie économique présente au Conseil municipal les comptes administratifs 2020 du budget général et du budget du lotissement « le petit bois ».

- budget général :

	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	2 752 714,25
RECETTES	3 350 716,18
	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	906 783,80
RECETTES	1 511 344,59

- budget du lotissement « le petit bois ».

	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	0
RECETTES	0
	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	0
RECETTES	0

Hors de la présence de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, les comptes administratifs 2020 du budget général et du budget du lotissement « le petit bois » sont adoptés à l'unanimité par le Conseil municipal.

3/ Fixation des taux d'imposition 2021 :

Eric HAYMA, adjoint aux finances, aux ressources humaines et à la vie économique rappelle que suite à la suppression de la taxe d'habitation, les communes bénéficient du transfert du taux de foncier bâti (TFB) du Département. Ainsi, le nouveau taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties communal 2021 englobe désormais le taux départemental ainsi que le taux communal et est proposé avec une augmentation de 2,5% par la commission finances.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition de la commission des finances :

Taxe foncière (bâti)	40,22 %
Taxe foncière (non bâti)	114,42 %

4/ Budgets primitifs 2021 :

➤ le budget primitif général 2021

SAINT GENES CHAMPANELLE - Budget COMMUNE - BP (projet de budget) - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 625 958,93	3 027 967,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 598 001,93
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 625 958,93	3 625 958,93
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 511 198,00	1 455 807,93
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	73 925,96	219 929,00
	001 SOLDÉ D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 458 558,63
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 585 123,96	2 134 295,66
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	5 211 082,89	5 760 254,49

La section d'investissement est présentée en sur équilibre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote à l'unanimité le budget primitif général 2021.

➤ le budget primitif du lotissement « le petit bois » :

Monsieur Eric HAYMA présente le budget 2021 qui s'équilibre à 275 151, 60 € (section fonctionnement) en reprenant les reports de 2019. Aucun montant n'est inscrit en investissement.

En 2020, aucune opération n'a pu être réalisée suite à la crise sanitaire. Le budget 2020 est donc reporté en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote à l'unanimité le budget primitif du lotissement « le petit bois ».

5/ Point sur les nouveaux centres de vaccination

Ouverture le 12 avril prochain de trois centres de vaccination : Beaumont, Chamalières, Cournom d'Auvergne.

Les médecins et infirmiers de Saint-Genès-Champanelle ont répondu favorablement à la campagne de vaccination contre la covid-19.

6/ Elaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de Clermont Auvergne Métropole

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation des 4 grandes orientations générales du RLPi :

Orientation 1 : les paysages et le patrimoine naturel emblématique : une identité à préserver

Orientation 2 : les espaces urbains, d'activités et les grands axes : une image et une attractivité à valoriser

Orientation 3 : les espaces du quotidien, patrimoine et centralités : une qualité à conforter

Orientation transversale : vers un parc publicitaire et d'enseignes de qualité

Et du débat qui s'est tenu concernant les réserves suivantes pour la traduction réglementaire et du zonage du RLPi :

- sur l'orientation transversale, le format d'affichage maximal ne devra pas s'appliquer sur le territoire du PNR (réglementation spécifique) et sur les règles de qualité esthétique et l'harmonisation des matériaux, formes, coloris, mobiliers, une prise en compte du caractère rural de notre territoire est indispensable,

- sur la mise en application du RLPi, les communes en ont la compétence et la responsabilité. Les élus de Saint-Genès-Champanelle s'interrogent sur les moyens humains et financiers qui seront alloués pour assurer l'évolution des enseignes et pré-enseignes, voir publicités, au sein des bourgs.

7/ Projet Inspire : concertation et contribution

La concertation s'est terminée le 24 mars avec la tenue d'une réunion publique en visioconférence qui a réuni 61 personnes.

Suite aux remarques et suggestions des champanellois, trois propositions ont été faites au SMTC et à la Métropole :

- ✓ mettre en place une ligne régulière rapide du centre-bourg de Saint-Genès-Champanelle à destination des lignes B (Royat) et A (CHU) pour connecter directement les habitants à une ligne BHNS ou de tramway. Cela permet l'accès rapide aux sites essentiels : place de Jaude, lycées, universités, gare SNCF, aéroport, CHU notamment.
- ✓ réorganiser le TAD autour des autres villages pour les rabattre sur Saint-Genès Bourg ou un des arrêts de la ligne régulière.
- ✓ aménager un parking relais au centre-bourg de Saint-Genès-Champanelle pour :
 - utiliser la position centrale du bourg,

- capter le flux des parents qui véhiculent leur enfant au groupe scolaire avant d'aller travailler,
- arrêter les usagers de la RD2089 "assez loin" de Clermont pour que ce soit intéressant. Cet axe routier permet de se rendre rapidement à Beaumont/Romagnat. Jaude, le Brézet, la zone commerciale d'Aubières sont alors à 10' en voiture et les automobilistes poursuivent leur route plutôt que de laisser leur véhicule car ils n'ont pas d'alternatives pour rejoindre rapidement les lignes structurantes du réseau de transport collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

8/ Puy de la Vache et de la Mey : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- par convention de Mandat, le Conseil départemental du Puy de Dôme à lancer la consultation pour la réalisation du Schéma partagé de gestion des Puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet et à déposer les demandes subventions afférentes,
- de désigner Stéphane MANEVAL pour représenter la commune et Monsieur le maire lors des réunions de concertation afférentes.

9/ Jury d'assises pour 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la désignation pour l'année 2021 des 9 jurés tirés au sort parmi les électeurs de la commune de Saint-Genès-Champanelle :

- Juré 1: Sébastien BARBAT
- Juré 2: Jean-Pierre, Roger BOULEGUE
- Juré 3: Nathalie, Dinusha DARRIGRAND
- Juré 4: Françoise, Paule, Arlette DURAND épouse TOURGON
- Juré 5: Bernard, Etienne GALLIN
- Juré 6: Laetitia, Thérèse, Simone LEJEUNE
- Juré 7: Bruno MEYNIEL
- Juré 8: Maurice, Jean, Marie ONDET
- Juré 9: Christophe, Thierry VERNET

et autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires.

10/ Fixation des tarifs des concessions de cimetières, cavurnes, columbariums, jardin du souvenir

Tarifs 2020 :

	Concession de cimetières au m ²	Cavurne	Columbarium	Jardin du souvenir
30 ans	120 €	480 €	709 €	53 €
50 ans	187 €	743 €	1013 €	
Perpétuité	308 €	956 €	1325 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le maintien pour 2021 des tarifs 2020 des concessions de cimetières, cavurnes, columbariums et jardin du souvenir.

11/ Forêt communale de Saint-Genès-Champanelle en gestion par l'ONF : estimation de l'état d'assiette des coupes 2021 pour les forêts relevant du régime forestier et des travaux d'entretien

PARCELLE	SURFACE DE COUPE (en Ha)	TYPE DE COUPE	VOLUME ESTIMATIF (en m3)	PRIX ESTIMATIF (en €)	OBSERVATIONS
12 (Laschamps)	9,7	Sanitaire	437	5200	
18 (Laschamps)	8,5	Irrégulière	901	15000	
24 (Cime de la Côte)	8,5	Sanitaire	382	3800	
3U (Laschamps)	7,7	Irrégulière	842	12000	Risque d'inventu : forte pente
35 (Fontfreyde, Fond de la plaine de Beaune)	15,2	Sanitaire	684	6800	
59 (Nadaillat)	6	Irrégulière	180	1300	Risque d'inventu : accès difficile et absence de place de dépôt à proximité des axes routiers
TOTAL			3 426 m3	44 100 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité d'accepter l'ensemble des propositions de coupes de la commission extra-municipale Forêt ainsi que leurs destinations et modes de vente.

12/ Rythmes scolaires aux écoles maternelle et élémentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à une large majorité (22 voix pour, 3 contre et 2 abstentions) le retour de la semaine de 4 jours à l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à une large majorité (21 voix pour, 3 contre et 3 abstentions) le retour de la semaine de 4 jours à l'école élémentaire.

13/ Affaires foncières

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de la vente à Pardon de la parcelle BX253 (77 m²) à Madame et Monsieur GAUTHIER Félix et Jacqueline,
- par un accord de principe la vente à Manson d'une partie du domaine public (environ 17m²) à Madame et Monsieur POUDRILLE et la demande de la désaffectation de la partie du domaine public par Clermont Auvergne Métropole.

14/ Informations du Conseil municipal

- Dans le cadre des élections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021, par arrêté préfectoral n°20210452 du 11 mars 2021, le siège du bureau de vote n°1 situé à la salle de la Maison des associations à Saint-Genès est transféré à la salle du Conseil municipal.
- Etablissement à destination des élus et employés communaux d'une charte d'usage des systèmes d'information et de protection des données à caractère personnel.
- Informations au Conseil municipal suite aux délégations du maire de la location à Monsieur Pierre PLATON de la parcelle A511 de 2580 m² à Laschamps.
- Présentation au Conseil municipal du Rapport Prix Qualité Service (RPQV) du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon.

15/ Questions diverses

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 21h50

